

**VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CES CONDITIONS GÉNÉRALES. EN PARTICIPANT À LA CAMPAGNE SOLAREEDGE CHARGEDUP 2025 (LA « CAMPAGNE »), VOUS ACCEPTEZ LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES.**

### **1. Description générale**

La campagne permet aux installateurs agréés SolarEdge en Belgique de recevoir un cashback de 1.500 EUR (TVA incluse) (« Cashback ») lorsqu'ils installent gratuitement un onduleur SolarEdge HomeHub 3PH sur un même site et vendent au moins deux batteries SolarEdge Home 48V à un client résidentiel à un tarif réduit. Les produits doivent être connectés à la plateforme de supervision SolarEdge entre le 15 mars 2025 et le 30 juin 2025. Ces avantages doivent être transmis au client final. Les installateurs ne respectant pas cette condition ne pourront pas prétendre au Cashback.

### **2. Processus de participation**

Les installateurs peuvent trouver eux-mêmes des clients ou suivre les prospects générés par SolarEdge via des invitations ou des pop-ups sur la plateforme de supervision. En cas d'intérêt, le client remplit un formulaire d'inscription, dont une copie est envoyée à l'installateur. Celui-ci s'engage à contacter le client dans les 2 jours ouvrables. En cas d'absence de réponse dans les 30 jours, SolarEdge se réserve le droit d'assigner le client à un autre participant à la campagne.

Après l'installation et l'activation sur la plateforme, une demande de cashback doit être introduite avant le 31 juillet 2025 via <https://portal.deskservices.nl/25-0044>. SolarEdge (ou un partenaire désigné) examinera la demande et versera le Cashback dans un délai de 30 jours après approbation. Toute demande incomplète ou incorrecte pourra entraîner un retard.

### **3. Conditions de participation**

Pour participer :

- Vous devez être résident de Belgique, des Pays-Bas ou du Luxembourg, et avoir au moins 18 ans ;
- Vous devez être un installateur agréé SolarEdge dans l'un de ces pays, avec des produits achetés auprès d'un distributeur officiel SolarEdge ;
- Vous devez respecter toutes les conditions de la campagne et effectuer l'installation sur le territoire belge, néerlandais ou luxembourgeois ;
- Vous devez être en règle avec toutes les lois belges applicables, y compris les obligations fiscales.

#### **4. Vie privée et traitement des données**

En participant, vous autorisez SolarEdge à traiter vos données personnelles conformément à sa [politique de confidentialité](#). Les données peuvent être partagées avec des tiers pour les besoins de la campagne, dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) applicable en Belgique.

#### **5. Dispositions générales**

5.1. Un maximum de 400 Cashbacks est disponible, sur base du principe « premier arrivé, premier servi ». Une fois ce quota atteint, la campagne prendra fin automatiquement.

5.2. Aucun plafond par installateur n'est prévu, mais un seul Cashback sera accordé par site client.

5.3. Cette campagne ne peut être cumulée avec d'autres primes ou incitations SolarEdge portant sur les mêmes produits.

5.4. Le Cashback n'est ni échangeable ni transférable et est réservé à l'installateur. Les taxes éventuelles sont à charge du bénéficiaire. SolarEdge peut effectuer les retenues légales requises conformément à la législation fiscale belge.

5.5. Vous garanzissez SolarEdge contre tout coût ou dommage lié à votre participation ou à toute négligence de votre part.

5.6. Dans les limites autorisées par le droit belge, SolarEdge décline toute responsabilité pour les dommages directs ou indirects.

5.7. **Cette campagne est régie exclusivement par le droit belge.** Tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Belgique. **CETTE CAMPAGNE EST NULLE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.**